

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 septembre 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.276**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 août dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

1. Pour 2018-2019, fournir la liste des super-cliniques qui ne respectent pas le cadre de gestion;
2. Fournir la raison du non-respect du cadre;
3. Fournir la liste de la ou des pénalités qui ont été donné(es) ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-64